

CONVENTION DE STAGE DE DÉCOUVERTE Du lycée vers l'Apprentissage- Rentrée 2025

Entre le lycée et l'apprentissage :

<p>Lycée Saint-Vincent de Paul : Métiers du Commerce, du Tertiaire, du Service à la personne, de la Santé / du Sanitaire et du Social</p> <p>8 Bd du Général de Gaulle 60000 Beauvais</p> <p>Représenté par le Responsable apprentissage : M David Machu</p>	<p>Lycée :</p> <p>Représenté par le, la Principal (e) / le Chef d'établissement :</p>
--	---

Pour l'élève :

La famille :

<p>Nom / Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe actuelle :</p> <p>Dispositif ULIS : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et adresse du responsable légal :</p> <p>Tel : . . / . . / . . / . . / . .</p> <p>E-mail :</p>
--	--

Pour la formation suivante :

<p>POLE TERTIAIRE</p> <p><input type="checkbox"/> Bac pro commerce</p> <p><input type="checkbox"/> Bts Comptabilité/Gestion</p> <p><input type="checkbox"/> Bts Mco</p>	<p>POLE SANTE - SOCIAL</p> <p><input type="checkbox"/> CAP AEPE</p> <p><input type="checkbox"/> Bac pro animation enfant et personnes âgées</p> <p><input type="checkbox"/> BTS ESF (economie social et familiale)</p>
--	---

<p>Le Responsable apprentissage, M Machu david</p>	<p>Le(a) Proviseur(e),</p>
<p>Le Responsable légal,</p>	<p>Le(a) Professeur(e) principal(e),</p>

Cadre réservé à l'établissement d'accueil :

<p>Date du stage, le :</p> <p>Communication à l'établissement, à la famille le :</p> <p>Jour et heure d'arrivée : / Jour et heure de départ :</p>

1. OBJECTIFS DU STAGE DE DECOUVERTE :

- Permettre au jeune de découvrir les différentes formations d'un lycée professionnel, technologique.
- Confirmer ou infirmer le projet personnel et professionnel de l'élève.

2. DEROULEMENT :

L'élève est inclus dans la classe correspondant à la formation qu'il souhaite découvrir. Il suit le cours d'une journée d'enseignement.

3. INSCRIPTION A LA JOURNEE DE DECOUVERTE :

L'élève s'inscrit à l'une des journées proposées dans la convention.

La famille complète la convention, la fait signer par le-la Proviseur (e) / Chef d'établissement d'origine puis la fait parvenir à l'établissement d'accueil.

Le nombre d'élèves en stage de découverte est limité à 5 par jour. L'établissement organise le planning en fonction du nombre de participants. Il informe la famille et l'établissement d'origine de la date et du jour retenus.

A la convention, une attestation de responsabilité civile est jointe.

4. PREPARATION DU STAGE DE DECOUVERTE :

Le professeur référent travaille en amont avec l'équipe pédagogique pour accueillir le jeune et lui présenter la formation. La famille s'engage à prévenir en cas d'absence de son enfant.

5. RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR :

L'élève est soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil. En cas de manquement au règlement intérieur, le Chef d'établissement de l'établissement d'accueil se met en relation avec le, la Proviseur(e) d'origine afin d'échanger, de prendre les mesures nécessaires. L'établissement d'accueil fournit la tenue adaptée pour les ateliers de pratiques professionnelles.

6. DOMAINE FINANCIER :

L'élève accueilli devra être demi-pensionnaire et s'acquittera de **8.60** euros, de préférence par chèque (tarif de la demi-pension) par repas auprès du secrétariat dès son arrivée.

7. ASSURANCE ET ACCIDENT :

L'établissement d'origine se charge de contrôler l'adhésion à une assurance en responsabilité civile de l'élève. En cas d'accident, l'établissement d'accueil gère l'urgence de la situation et en informe immédiatement l'établissement d'origine qui en informe la famille.